



## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du jeudi 26 juin 2014

Conseillers communautaires en exercice : 137

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des séances de la CCIT du Doubs - 46 avenue Villarceau - 25000 Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.1.5, 1.1.6, 1.1.7, 1.1.8, 1.1.9, 1.1.10, 1.1.11, 1.1.12, 1.1.13, 1.1.14, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 4.7, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2

La séance est ouverte à 18h10 et levée à 21h50

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX Arguel : M. André AVIS Audeux : Mme Françoise GALLIOU (à partir du 1.1.14) Auxon-Dessous : M. Jacques CANAL, Mme Marie-Pierre MARQUIS Auxon-Dessus : M. Serge RUTKOWSKI Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Alain PARIS Besançon : M. Julien ACARD, M. Eric ALAUZET (à partir du 1.1.7), M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE (jusqu'au 1.1.11), M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET (jusqu'au 2.2), M. Patrick BONTEMPS (jusqu'au 1.1.14), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER, M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN, Mme Béatrice FALCINELLA, M. Jean-Louis FOUSSERET, Mme Fanny GERDIL-DJAOUAT, M. Philippe GONON, M. Jacques GROSERRIN, Mme Pauline JEANNIN (à partir du 1.1.7), Mme Solange JOLY, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, M. Philippe MOUGIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Laetitia SIMON, M. Rémi STAHL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Michel VIENET (jusqu'au 0.2 et à partir du 4.1), Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF (à partir du 1.1.4) Beure : M. Philippe CHANEY, Mme Chantal JARROT Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Busy : M. Alain FELICE Chalèze : M. Gilbert PACAUD Chalezeule : Mme Andrée ANTOINE, M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagney : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY, Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON, M. Philippe GUILLAUME Chaucenne : M. Bernard VOUGNON Chaudfontaine : M. Jacky LOUISSON Chemaudin : M. Gilbert GAVIGNET (jusqu'au 5.4) Dannemarie-sur-Crête : Mme Catherine DEMOLY (à partir du 0.3), M. Gérard GALLIOT Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : M. Eric PETIT Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirolle : M. Daniel HUOT Marchaux : M. Patrick CORNE Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT (à partir du 1.1.10), Mme Ada LEUCI (à partir du 0.2) Montfaucon : M. Pierre CONTOZ, Mme Corinne PETER Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA, Mme Marie-Christine MARTINET Nancray : M. Vincent FIETIER, Mme Annette GIRARDCLOS Noironne : M. Bernard MADOUX Novillars : M. Philippe BELUCHE (jusqu'au 2.2) Osselle : Mme Sylvie THIVET Pelousey : Mme Catherine BARTHELET, M. Daniel VARCHON Pirey : Mme Odette COMTE, M. Robert STEPOURJINE Pouilly-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET, Mme Annie SALOMEZ Pugey : M. Frank LAIDIE Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER, Mme Nicole WEINMAN (jusqu'au 1.1.4) Routelle : M. Daniel CUCHE Saône : M. Yoran DELARUE, Mme Sylvie GAUTHIEROT, Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU, Mme Valérie BRIOT, Tallenay : M. Jean-Yves PRALON Thisse : Mme Laurence GUIBRET, M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Torpes : M. Denis JACQUIN (jusqu'au 1.1.11), Vaire-Arcier : M. Charles PERROT Vaire-le-Petit : M. Jean-Noël BESANCON Vaux-les-Prés : M. Bernard GAVIGNET (à partir du 1.1.4)

**Étaient absents :** M. Gueric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Myriam EL YASSA, M. Abdel GHEZALI, Mme Danielle POISSENOT, Mme Anne VIGNOT, M. Bertrand ASTRIC, M. Philippe COURTOT, Mme Marie-Pascale BRIENTINI, Mme Brigitte ANDREOSSO, Mme Oriane DELAGUE, Mme Martine GIVERNET, Mme Catherine CUINET, M. Hugues TRUDET, Mme Francine MARTIN, Mme Pascale HANUS, Mme Christine BITSCHENE, Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Daniel HUOT

#### **Procurations de vote :**

**Mandants :** F. GALLIOU (jusqu'au 1.1.13), E. ALAUZET (jusqu'au 1.1.6), T. BIZE (à partir du 1.1.12), P. BONNET (à partir du 2.3), P. BONTEMPS (à partir du 1.2.1), G. CHALNOT, Y.M. DAHOUI, A. GHEZALI, P. JEANNIN (jusqu'au 1.1.6), D. POISSENOT, M. VIENET (à partir du 0.3 et jusqu'au 3.11), A. VIGNOT, M. ZEHAF (jusqu'au 1.1.3), O. DELAGUE, M. GIVERNET, F. MARTIN, P. HANUS, N. WEINMAN (à partir du 1.1.5), D. JACQUIN (à partir du 1.1.12), J. BAVEREL

**Mandataires :** F. BAILLY (jusqu'au 1.1.13), F. PRESSE (jusqu'au 1.1.6), E. MAILLOT (à partir du 1.1.12), L. FAGAUT (à partir du 2.3), AS. ANDRIANTAVY (à partir du 1.2.1), T. MORTON, M. LOYAT, D. DARD, C. DEVESA (jusqu'au 1.1.6), C. MICHEL, J. GROSERRIN (à partir du 0.3 et jusqu'au 3.11), C. CAULET, N. BODIN (jusqu'au 1.1.3), E. PETIT, F. LOPEZ, D. HUOT, P. DUCHEZEAU, J. KRIEGER (à partir du 1.1.5), J.P. MICHAUD (à partir du 1.1.12), P. CHANEY

**Délibération n°2014/002523**

**Rapport n°4.3 - Rapport annuel du service public de gestion des déchets 2013**

## Rapport annuel du service public de gestion des déchets 2013

**Rapporteur : M. François LOPEZ, Vice-Président**

<b>Inscription budgétaire</b>
Sans incidence budgétaire

### Résumé :

Le service public de gestion des déchets est tenu de présenter à titre d'information chaque année à l'assemblée délibérante son rapport annuel de l'année n-1.

Conformément à la réglementation, des indicateurs de collecte, de traitement et financiers sont inscrits dans ce rapport - annexé à la présente.

L'année 2013 est marquée par les faits suivants :

- **atteinte des objectifs de réduction des tonnages de déchets résiduels avec 1 an d'avance**
- **tout en maîtrisant les coûts.**

En l'application du décret n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets, ce rapport est présenté à l'assemblée délibérante, au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Conformément à l'article 2 de ce décret, lorsque tout ou partie de la compétence élimination des déchets (collecte et traitement) a été transféré à un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) – ce qui est le cas au Grand Besançon avec le SYBERT – les éléments du rapport de ce dernier sont intégrés dans le rapport d'activité du Grand Besançon.

Il est rappelé que le Grand Besançon exerce la compétence collecte des déchets sur son territoire, et a transféré la compétence traitement au SYBERT.

L'intégralité des compétences et des missions sont développées dans le rapport 2013 annexé à la présente.

A titre indicatif, l'année 2013 a été marquée par les événements suivants :

### I. Collecte

#### **Collecte en porte à porte des Ordures ménagères (OM) résiduelles et recyclables**

- 9 communes voient leurs déchets collectés par la Régie communautaire (129 556 hab. = Avanne Aveney, Besançon, Beure, Franois, Gennes, Montfaucon, Nancray, Serre les sapins, Thise)
- le reste des communes est collecté par la société Veolia (46 783 hab.). Le marché confié à la société VEOLIA, est entré en vigueur au 1er juillet 2012, et se terminera en juillet 2016.

**Collecte du verre :** Le marché de collecte du verre sur l'ensemble du Grand Besançon assuré actuellement par la société COVED arrive à échéance le 30 juin 2014. Il a été décidé de ne pas reconduire ce marché et d'effectuer la collecte du verre en régie sur l'ensemble du territoire du Grand Besançon à partir du 1er juillet 2014.

**Collecte des cartons en pas de porte** (grands axes commerçants uniquement) : Le marché avec la Sté SITA a été conclu au 1er janvier 2014 pour une durée de 30 mois et il est renouvelable 1 fois 1 an.

**Collecte des textiles :** Les associations RELAIS EST, EMMAUS et TRI, en partenariat avec le Collectif Textile Franc-Comtois, gèrent l'implantation des colonnes de récupération des textiles installés, collectent, trient et recyclent.

2013 Sans correction DNMA (déchets non ménagers et assimilés)	Tonnages	Production en kg/an/hab. (évolution 2013/2012)		Moyenne nationale en kg/an/hab. Sources ADEME 2011
OM résiduelles	29 539	167	-10,2%	298
Collecte sélective	11 263	64	0,0%	45
Verre	5 753	33	3,1%	29
<b>sous total SPED</b>	<b>46 555</b>	<b>263</b>	<b>-7,0%</b>	<b>372</b>
Cartons des commerçants	361	2	-13,4%	/
Textiles	543	3	22,3%	/
Déchèteries SYBERT	<b>27 044</b>	<b>152,87</b>	<b>-3,9%</b>	<b>216</b>
<b>TOTAL</b>	<b>74 503</b>	<b>421</b>	<b>-5,6%</b>	<b>588</b>

Pour la 1<sup>ère</sup> fois, le bilan fait apparaître le tonnage des textiles collectés supérieur au tonnage des cartons collectés.

### **Projet de Redevance Incitative (RI) :**

- **Objectif initial de réduction des déchets = -20% de résiduels 2008 à 2014**
- **Objectif annoncé atteint = -26% de résiduels entre 2008 et 2013**

## **II. Traitement**

Le Grand Besançon a transféré la compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés » au SYBERT qui est compétent en matière de :

- Traitement des déchets résiduels des ménages et assimilés

Le Grand Besançon représente à lui seul :

- 76% des habitants du périmètre du SYBERT
- 65% des déchets incinérés à l'UIOM

Tarif appliqué par le SYBERT en 2013 : 96,20 €HT/t + 4€HT/t

- Tri des déchets recyclables : 11 234 tonnes de matériaux du Grand Besançon triés au Centre de tri (taux de refus de tri de 16,39%)

Tarif appliqué par le SYBERT en 2013 : 145 €HT/t

- déchèteries : 6 déchèteries sur le Grand Besançon cumulant 27 044 tonnes

Tarif appliqué par le SYBERT en 2013 : 22,40 €HT/hab.

- Compostage des déchets organiques : distribution de 1048 composteurs sur le Grand Besançon et installation de 3 nouveaux chalets de compostage en zones d'habitat collectif dense

Tarif appliqué par le SYBERT en 2013 : 1,45 €HT/hab.

Par ailleurs, le SYBERT appelle 2,36€ HT/hab. pour les frais d'administration générale et 0,68 € HT/hab. pour la prévention.

	2006	2012	2013
Tonnages déchets	82 546 t	78 863 t	74 503t
Valorisation matière	32%	42%	43%
Recours à l'UIOM	50%	44%	43%
CET/enfouissement	21%	16%	14%

### **III. Finances**

Le service public de gestion des déchets :

- dispose d'un budget annexe de 18,6M€
- est assujetti à la TVA (7% en 2013 et 10% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014)
- dépenses stables : - 0.7% / 2012
- recettes en légère augmentation : +3.6% / 2012
- dont la principale recette est la Redevance : 101 000 factures émises /an
  - aux ménages pour 12,8M€ - pour une facturation moyenne de 72,4 € HT /hab.
  - aux professionnels pour 2,8 M€ - pour une facturation moyenne de 1 489 € HT équivalente à 1000L.

A noter :

- diminution de la facturation moyenne passant de 75€ HT en 2012 à 72,4€ HT en 2013
- stabilité de la facturation moyenne depuis 2006 (66€ en 2006 ; 72,4€ en 2013 soit en moyenne +1 % /an)

### **IV. Relation à l'usager**

Le Service Public de Gestion des Déchets a mis au point son dispositif de communication en matière de gestion des déchets, avec les habitants du Grand Besançon de différentes manières.

Les thématiques sont les suivantes :

- règlement de collecte et de facturation – et son « Essentiel »
- site internet pour diffusion de l'information sur les jours de collecte (calendriers), la RI...
- portail Web pour information sur la RI, le simulateur de RI, les demandes de résiliation ou changement de volume des bacs...et le paiement de sa facture en ligne
- informations écrites transmises avec les 3 factures annuelles,
- actions de prévention et de sensibilisation auprès de publics divers
- actions d'accompagnement à la RI en habitat collectif dense : 7 000 personnes sensibilisées

La certification interne du LABEL MARIANNE obtenue en décembre 2013, finalise le dispositif de communication et garantit aux usagers la qualité et la performance des réponses apportées (16 500 appels téléphoniques reçus, environ 1 000 visiteurs accueillis et 7 500 courriers courriels reçus en 2013).

**Le Conseil de Communauté prend connaissance de ce rapport.**

Pour extrait conforme,

Le Président

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 128

Contre : 0

Abstention : 0

Préfecture de la Région Franche Comté  
Préfecture du Doubs  
Contrôle de légalité

Reçu le - 4 JUIL. 2014